

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U20 FEMININ (RFU20)

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U20 féminin (non mixte).
Chaque saison, la Commission Sportive Régionale fixe les dates limites des engagements en championnat régional.

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Chaque comité propose les équipes qui souhaitent participer à ce championnat.

Article 3 - Système de l'épreuve - Décembre 2020

Le championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

PHASE 1	Les associations sportives sont groupées en X poules de huit (8) équipes disputant des rencontres aller-retour.
---------	---

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Le Champion Régional de la 1^{ère} Division Régionale Féminine U20 est le premier **au ratio ou au ranking** (voir le détail ci-dessous).

Article 4 - Montées et descentes - Décembre 2020

Le classement pour la saison 2020/2021 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

Le classement sera alors établi selon les principes suivants :

- 1) Toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100 %), le classement sera établi selon le ranking (article 23 des RSG LIFBB)
- 2) Le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50 % et 100 %, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{X Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

MONTEES	Pas de montée car toutes les équipes sont reversées dans leur département d'origine à l'issue du championnat
DESCENTES	Pas de descente car toutes les équipes sont reversées dans leur département d'origine à l'issue du championnat

Article 5 - Rencontres et Règles de participation

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 11h00 Déroptions possibles : le samedi entre 15h00 et 18h00 et le dimanche entre 09h00 et 17h30						
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'						
BALLON	Taille 6						
FEUILLE	e-Marque obligatoire						
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)						
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC
	Nombre maximum	10	5*	5*	5*	4*	7
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.						
DESIGNATIONS	2 arbitres désignés par la CRC et réglés par la Caisse de Péréquation						

* Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

Article 6 - Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Non soumis au statut des techniciens
OBLIGATIONS SPORTIVES	AUCUNE
CHARTRE DES OFFICIELS	Non soumis à la charte des officiels